



Le 15 février 2020

Attention : Les membres et des affiliés / affiliées de Taekwondo Canada

## Clarification de Taekwondo Canada (TC) protégeant ses athlètes, entraîneurs et officiels.

À titre de président de TC, la transparence et la communication me tiennent fortement à cœur. Comme certains d'entre vous le savent, c'est un aspect de nos activités qui a posé des problèmes dans le passé et que j'essaie de résoudre depuis un bon bout de temps. La présente lettre vise à faire le point sur les mesures que le conseil a dû prendre au mois de janvier dernier afin d'assurer que tous les athlètes et entraîneurs seraient admissibles à participer aux sélections nationales qui se sont tenues à Laval les 18 et 19 janvier 2020. Veuillez prendre note que Taekwondo Canada a fait, et continuera de faire, tout ce qui est en son pouvoir afin d'assurer que tous les athlètes et entraîneurs ont accès aux événements et programmes, peu importe les enjeux politiques qui pourraient survenir.

Au mois de février, 2019, l'ancien conseil d'administration de TC a augmenté les droits d'adhésion, de 2\$ à 4\$; vous trouverez le procès-verbal et le budget pertinents en pièce jointe. En octobre 2019, au nom du conseil d'administration TC nouvellement élu, le personnel de TC a diffusé un avis à toutes les provinces-membres pour indiquer qu'il fallait soumettre les listes d'inscrits pour l'an 2020.

Conformément aux politiques de TC, les compétiteurs et compétitrices aux événements nationaux doivent être inscrit(e)s avec TC afin d'être admissibles à concourir. L'échéance des inscriptions aux événements nationaux de sélection à Laval a été fixée pour le 8 janvier. Lors du processus de confirmation des inscriptions, il est devenu évident que certains athlètes inscrits aux sélections à Laval ne figuraient pas dans les listes d'inscrits soumises par leurs provinces respectives. À ce moment critique, les communications de la part de TC ont aidé la plupart des provinces à remédier aux erreurs administratives, cependant certaines provinces n'ont pas répondu. En conséquence, il y a eu des athlètes inscrits aux événements nationaux de sélection dont la participation ne pouvait pas être confirmée, ceci parce qu'ils étaient effectivement inadmissibles à cause de l'omission de la part de leurs OPS d'acheminer leurs données d'inscription à TC. Les noms de plus d'un des athlètes élités canadiens manquaient aux listes d'inscrits soumises à TC à ce moment-là.

Pour assurer la participation des athlètes (et entraîneurs) concernés aux événements nationaux de sélection du mois de janvier, le conseil d'administration de TC a appuyé deux (2) motions. Dans un premier temps, le conseil a approuvé une motion de prendre les démarches pour suspendre quatre (4) organismes provinciaux du sport (OPS) pour cause de non-conformité à la politique des affiliations de TC. Dans un deuxième temps, le conseil a approuvé une motion de protéger les athlètes concernés et leur permettre de concourir aux sélections. Les quatre (4) OPS ont été avisés qu'ils étaient en situation de non-conformité, et que le conseil prévoyait une audience pour le mois de février afin d'examiner cette question. En plus, les OPS ont été avisés que s'ils se mettaient en conformité avant la fin du mois



de janvier 2020, l'audience serait annulée. Les athlètes et entraîneurs concernés qui souhaitaient concourir aux événements de sélection ont été avisés des démarches à suivre pour confirmer leurs inscriptions. On ne pourrait trop insister sur le fait que c'était toujours l'objectif et l'espoir de TC que les OPS se mettent en conformité avant la date prévue pour l'audience, et que l'avis envoyé aux OPS avait précisé sans ambiguïté qu'ils avaient jusqu'au 31 janvier, 2020 pour le faire.

Deux (2) OPS se sont mis en conformité avant la date prévue pour l'audience au mois de février, et ils ont été avisés que leur audience avait été annulée.

Taekwondo Manitoba a comparu à l'audience et a reçu une prolongation de cinq (5) jours pour fournir des éclaircissements à ses membres. Quoique l'avis diffusé aux membres ait indiqué des délais inexacts et ait laissé entendre, à tort, un blâme à l'endroit de TC et son personnel, TC a jugé Taekwondo Manitoba conforme aux normes.

Taekwondo Ontario, pour sa part, n'a pas comparu à l'audience. En revanche, il a envoyé un courriel dont le ton était inapproprié et condescendant. En dépit de la forte charge émotionnelle des termes de ce courriel, TC a considéré les faits contenus dans le message et a jugé qu'ils étaient la conformité de Taekwondo Ontario.

Tous les OPS sont maintenant en situation de conformité dans le cadre de la politique des affiliations.

Soyons clairs : ce ne fut jamais l'intention de TC de suspendre quelque membre que ce soit. L'objectif était depuis toujours d'assurer la conformité et mettre en avant les meilleurs intérêts de nos athlètes, entraîneurs, officiels, participants et spectateurs. TC n'a pas pris cette décision pour le compte de tel ou tel athlète ou telle ou telle province; c'était une question qui concernait nos activités à l'échelle pancanadienne, et qui devait être réglée afin de protéger les droits de participation et assurer le respect des politiques.

J'ai le grand bonheur de vous signaler que TC travaille depuis un bon bout de temps à revoir la structure d'affiliations, et que nous comptons annoncer des changements dans le proche avenir. Je vais convoquer bientôt une assemblée générale extraordinaire pour aborder cette question d'affiliation, entre autres.

À titre de votre collègue dans le taekwondo, je vous présente mes sincères salutations.

Phil Power  
Président du conseil d'administration de TC